



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 76025

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées à propos de l'avenir de la chirurgie cardiaque en exercice libéral. En effet, compte tenu de la nouvelle nomenclature (CCAM) qui lui est proposée, il apparaît une réduction de revenus de 30 à 50 % pour chaque spécialiste concerné : anesthésiste, cardiologue ou chirurgien, ainsi que la disparition de certains actes puisque, dans la rédaction actuelle de la CCAM, on ne retrouve plus qu'un acte chirurgical et un acte d'anesthésie-réanimation-perfusion. Il lui demande quels moyens il entend mettre en oeuvre afin que la chirurgie cardiaque libérale puisse continuer à s'exercer dans de bonnes conditions et dans l'intérêt des malades.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76025

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé, famille et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2002, page 2475